

RÈGLEMENT DES RANDONNÉES – Morsain-en-Bringue

1. Conditions générales

Les randonnées sont ouvertes à tous, sous réserve d'inscription préalable. Chaque participant reconnaît être en bonne condition physique pour effectuer le parcours choisi. Les randonnées ne sont pas chronométrées et se déroulent dans un esprit convivial et familial. Le respect des bénévoles, des autres participants et de l'environnement est obligatoire.

2. Mineurs

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une attestation parentale signée, à remettre le jour de la randonnée. Les mineurs restent sous la responsabilité de leur parent ou accompagnateur légal pendant toute la durée de l'événement.

3. Randonnée 12 km – 200 D+

Rendez-vous : 8h30 – Départ : 9h00

Départ : place de la mairie

Arrivée : salle des fêtes

Nombre de places limité à 100 participants.

4. Randonnée 7 km – 80 D+

Rendez-vous : 10h00 – Départ : 10h30

Départ : place de la mairie

Arrivée : salle des fêtes.

5. Sécurité et responsabilité

Les participants s'engagent à respecter le code de la route lors des portions empruntant la voie publique. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en cas de non-respect du règlement ou des consignes données par les bénévoles. En cas d'abandon, le participant devra prévenir un membre de l'organisation.

6. Droit à l'image

Des photos et vidéos pourront être réalisées durant l'événement. En participant, chaque participant autorise l'association Morsain-en-Bringue à utiliser son image, ainsi que celle des mineurs sous sa responsabilité, à des fins de communication et de promotion. Toute personne ne souhaitant pas apparaître devra en informer l'organisation le jour de l'événement.

7. Arrivée

Une collation sera proposée à l'arrivée à la salle des fêtes. Un parking sera disponible sur la place de la mairie.